

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Délinquance : six braqueurs interpellés au PK 6

G.R.M
Libreville/Gabon

La promptitude avec laquelle la Direction de la sûreté urbaine (DSU) a appréhendé, hier, un groupe de jeunes braqueurs présumés est à saluer. Les suspects interpellés sont : Willy Angoue Mabiala (23 ans), Orly Den Stephens Houllaba Divassa (22 ans), Dany Lionel Amadou (20 ans), Dorlin Dormis Mouedi Mouedi (18 ans), Nick Farel Epouta (20 ans) et Chris Darlin Iboundji (24 ans). La plupart sont d'ailleurs d'anciens pensionnaires de Gros-Bouquet. Au petit matin, un homme allant vaquer à ses occupations a été passé à tabac par des délinquants qui l'ont ensuite dépouillé de ses biens, a-t-on appris de sources policières. La scène a été, heureusement, filmée par le voisinage avant de balancer la vidéo sur les réseaux sociaux. Le militaire visible sur la même vidéo a confirmé l'information aux policiers.

Lui-même ayant été menacé par les braqueurs à l'aide d'armes blanches. Selon nos informateurs, après l'avoir visionnée, la directrice de la sûreté urbaine a mis immédiatement en mouvement ses éléments. Lesquels ont d'abord interpellé quatre suspects. Ils sont ensuite revenus sur les lieux où ils ont arrêté deux autres jeunes. Au total, ce sont six suspects qui sont aux mains des éléments de la DSU. Peu avant leur interpellation, les présumés délinquants venaient de détrousser une adolescente de 17 ans environ. Lors de leur arrestation dans une habitation, ils portaient les mêmes vêtements visibles sur la vidéo en question. Des indices qui ont assurément facilité l'intervention des agents. Informé, le procureur de la République, André Patrick Roponat, a instruit la DSU de poursuivre les recherches, dans l'espoir de retrouver d'autres malfaiteurs sévissant dans cette partie de la capitale gabonaise.



Les six jeunes braqueurs en garde à vue à la DSU.

Port-Gentil/Session criminelle : acquitté après 4 ans de préventive

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

APRÈS avoir passé 4 ans en détention préventive pour viol sur mineure de moins de 15 ans, Brester Edoulaman alias "Papi", qui encourait 30 ans de prison, a été jugé le 28 juin dernier, lors de la session criminelle ordinaire de Port-Gentil. Il a été acquitté au bénéfice du doute. Le Ministère public ayant requis l'acquittement pour le même motif. Courant avril 2018, à Port-Gentil, BB, âgée de 12 ans au moment des faits, confie à sa tante qu'elle est sexuellement abusée par leur voisin Brester Edoulaman, à son domicile au quartier Miniprix. Un examen gynécologique aussitôt pratiqué confirme les faits. Le père dépose plainte auprès de l'antenne de la Police judiciaire (PJ). Interpellé et interrogé en enquête préliminaire, le suspect nie les faits. Alors que la victime,



Brester Edoulaman alias «Papi».

assistée de sa mère, soutient que la petite sœur de Brester était d'ailleurs l'intermédiaire. À la barre, l'accusé a maintenu la version des faits donnée en enquête préliminaire. Le père de BB s'est donc constitué partie civile. Le Ministère public a, via l'avocat général Wilfried Boulé, requis l'acquittement au bénéfice du doute. Commis à la défense, Me Andrée Clémence Bhongo Mavoungou a aussi plaidé l'acquittement au bénéfice du doute à titre principal, et de

larges circonstances atténuantes à titre subsidiaire, puis une peine avec sursis. Parmi les zones d'ombre, le fait que le certificat médical produit au dossier a révélé l'absence de l'hymen, signe d'une activité sexuelle régulière. Aussi, le doute en l'espèce a-t-il profité à l'accusé, qui a été déclaré non-coupable de crime de viol sur mineure de moins de 15 ans et acquitté. Le mandat de dépôt décerné à son encontre le 17 mai 2018 a été levé.

Le clin d'œil de Lybek

